



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 janvier 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 décembre 2022 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure, qui rend compte des activités menées par le Groupe de travail informel entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022. Le rapport, qui a été approuvé par le Groupe de travail informel, est soumis à ses membres pour accord.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Groupe de travail informel
du Conseil de sécurité sur la documentation
et les autres questions de procédure
(*Signé*) Ferit **Hoxha**



Rapport du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure

I. Introduction

1. Le présent rapport du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure constitue le premier rapport annuel du Groupe de travail informel depuis sa création en 1993 et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

2. La présidence du Bureau du Comité a été assurée par Ferit Hoxha (Albanie) et la vice-présidence par les Émirats arabes unis.

II. Questions d'organisation

3. Le Groupe de travail informel a été créé en juin 1993 pour améliorer la manière dont le Conseil aborde les questions relatives à sa documentation et les autres questions de procédure. Il se réunit sur décision des membres du Conseil et établit des recommandations, des propositions et des suggestions à ce sujet.

4. De 1993 à 2006, le Groupe de travail informel était présidé par la délégation assurant la présidence mensuelle du Conseil. À partir de 2006, la présidence a été confiée à un seul État Membre pour des périodes allant de un à deux ans¹. En 2007, la Slovaquie a été élue pour la première fois à la présidence du Groupe de travail pour une période de 12 mois². Par la suite, le Groupe de travail informel a été présidé par le Panama (2008), le Japon (2009-2010), la Bosnie-Herzégovine (2011), le Portugal (2012), l'Argentine (2013-2014), l'Angola (2015), le Japon (2016-2017), le Koweït (2018-2019) et Saint-Vincent-et-les-Grenadines (2020-2021)³.

III. Résumé des activités du Groupe de travail informel

5. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail informel a tenu cinq réunions, les 18 mars, 6 mai, 22 juillet, 11 novembre et 22 décembre, ainsi qu'une retraite informelle à Tirana, en Albanie, du 5 au 7 octobre 2022. Par ailleurs, dans le cadre des travaux du Groupe de travail informel, le Conseil a tenu le 28 juin 2022 le débat public annuel sur ses méthodes de travail⁴.

6. En 2022, toutes les réunions du Groupe de travail informel comprenaient un point permanent de l'ordre du jour intitulé « Renforcer et faire progresser la mise en œuvre des dispositions de la note de la présidence du Conseil de sécurité du 30 août

¹ Comme suite à la note du Président du Conseil de sécurité datée du 31 janvier 2006 (S/2006/66), le Groupe de travail informel a décidé de revoir sa pratique relative à la présidence afin de l'aligner sur celle des autres groupes de travail du Conseil. La présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a été assurée par le Japon du 1^{er} février au 31 décembre 2006.

² Voir S/2007/20.

³ Le bureau du Groupe de travail informel ne comprenait pas de vice-présidence jusqu'en 2013 (S/2013/2).

⁴ Voir S/PV.9079 et S/PV.9079 (Resumption 1), la lettre datée du 21 juin 2022 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/499) et la lettre datée du 28 juin 2022 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les-Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/519).

2017 » (S/2017/507) (« la note 507 ») au titre duquel les présidences du Conseil ont informé le Groupe des mesures et des engagements qu'elles avaient pris concernant les méthodes de travail et lui ont expliqué leurs propositions concernant les mesures à prendre à l'avenir.

7. Lors de sa première réunion de l'année, le 18 mars, le Groupe de travail informel a évoqué le programme de travail de 2022 préparé par la présidence, qui comprendrait la tenue du débat public annuel sur les méthodes de travail en juin, une retraite au mois d'octobre 2022 et la préparation du premier rapport annuel sur les activités du Groupe. Conformément aux priorités énoncées par le Président pour 2022, les membres du Groupe de travail informel ont discuté de l'éventuelle mise en place d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des dispositions de la note de la présidence du Conseil de sécurité du 30 août 2017 (S/2017/507) (« la note 507 ») et des notes ultérieures de la présidence sur les méthodes de travail, ainsi que de la manière d'intégrer les questions de genre dans les méthodes de travail du Conseil et d'améliorer le processus de sélection des personnes assurant la présidence et la vice-présidence des organes subsidiaires. Les membres du Groupe de travail informel ont accueilli favorablement la proposition de programme de travail annuel et les priorités définies pour 2022. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de tenir des discussions plus approfondies sur la question des rédacteurs.

8. Au titre du point permanent de l'ordre du jour relatif au renforcement et à la mise en œuvre des dispositions de la note 507, le Groupe a entendu des exposés de la Fédération de Russie, de la Norvège et des Émirats arabes unis sur les méthodes de travail suivies pendant leurs présidences respectives en janvier, février et mars 2022.

9. Le 6 mai, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a informé le Groupe de travail informel des méthodes de travail qu'il avait adoptées pendant sa présidence en avril, tandis que les États-Unis d'Amérique ont exposé les priorités qui avaient été les leur pour mai 2022. Sur la base d'une série de possibles indicateurs clés mis au point par la Division des affaires du Conseil de sécurité à la demande de la présidence, le Groupe a étudié la faisabilité d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des dispositions de la note 507 et des notes ultérieures de la présidence. Les membres du Groupe ont souligné qu'il était important d'assurer la mise en œuvre intégrale des dispositions des notes de la présidence et ont échangé des vues sur la portée et le format possibles du mécanisme, y compris l'utilisation d'outils d'information et de recherche mis au point périodiquement par la Division des affaires du Conseil de sécurité. Comme suite aux discussions tenues lors de la précédente réunion du 18 mars, le Président a proposé que le rapport annuel du Groupe soit adopté par consensus.

10. Le 28 juin, pendant la présidence de l'Albanie, le Conseil a tenu un débat public sur ses méthodes de travail au titre de la question intitulée « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507 »⁵. Loraine Sievers, Directrice de Security Council Procedure et coautrice de l'ouvrage *The Procedure of the UN Security Council*, et Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report, ont présenté un exposé au Conseil. Outre les membres du Conseil, 35 États Membres ont fait des déclarations. La discussion a porté sur divers sujets, notamment sur la manière d'accroître l'efficacité, l'efficacité, la transparence et l'inclusion dans les travaux du Conseil⁶.

11. Le 22 juillet, le Groupe de travail informel a entendu les exposés des États-Unis et de l'Albanie, qui avaient assuré la présidence du Conseil aux mois de mai et de

⁵ Voir S/PV.9079 et S/PV.9079 (Resumption 1).

⁶ Voir la lettre datée du 10 novembre 2022 adressé au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/842).

juin 2022 respectivement. À la suite de ces exposés, le Président et les membres du groupe ont procédé à un échange de vues sur le projet de note de la présidence distribué au début du mois sur l'intégration des questions de genre dans les méthodes de travail du Conseil, comme suite à la note de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 27 décembre 2019 (S/2019/996) et à la pratique du Conseil en 2021. Le projet de note n'a pas été adopté, faute de consensus.

12. Le Groupe de travail informel a échangé des vues sur la pratique du Conseil concernant l'accès des membres élus à la documentation confidentielle et préparatoire du Conseil, y compris la documentation confidentielle des organes subsidiaires, avant même qu'ils ne deviennent membres. Certains membres ont souligné qu'il était important que les membres élus aient un accès illimité aux documents confidentiels avant même qu'ils ne deviennent membres, afin de garantir l'égalité entre tous les membres et d'accroître l'efficacité du Conseil. D'autres ont souligné la nécessité d'examiner les conséquences de pareille décision sur les plans pratique et financier, la sensibilité des documents couverts et les conséquences qu'elle aurait pour le partage d'informations avec le Conseil à l'avenir. Les membres du Conseil ont échangé des vues sur la pratique de la désignation de rédacteurs, y compris en ce qui concerne la rédaction de tous les documents qui permettront la participation de tous les membres du Conseil et la tenue de consultations en temps opportun avec tous les membres du Conseil dans un esprit d'ouverture et de souplesse ; la répartition équitable des tâches entre tous les membres et leur inclusion dans le processus décisionnaire, comme le prévoit la note 507. Les membres du Groupe ont également échangé des vues sur le renforcement de la participation de la société civile aux réunions du Conseil.

13. Du 5 au 7 octobre, la délégation de l'Albanie, qui préside le Groupe de travail informel, a organisé une retraite informelle dans sa capitale, Tirana. Parmi les participants figuraient 13 membres du Conseil, ainsi que les délégations de l'Équateur, du Japon, de Malte, du Mozambique et de la Suisse, en tant que membres entrants du Conseil pour 2023-2024⁷. Au cours de cette retraite de deux jours, les participants ont entendu les présentations et les contributions de Rhonda Inga King, la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel en 2020-2021, Loraine Sievers, Directrice de Security Council Procedure et coautrice de *The Procedure of the United Nations Security Council*, Shamala Kandiah Thompson, Directrice générale de Security Council Report, et de représentantes et représentants de la Division des affaires du Conseil de sécurité. Les discussions lors de la retraite ont porté sur a) la transparence, l'efficacité et l'efficacités, b) les propositions avancées lors du débat public annuel sur les méthodes de travail du Conseil, c) la répartition des tâches en ce qui concerne les organes subsidiaires et les rédacteurs, d) la coopération avec les autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, et e) l'application de la note 507 et les améliorations à y apporter.

14. Le 11 novembre, le Groupe de travail informel a entendu des exposés du Brésil, de la Chine et de la France sur leurs présidences respectives en juillet, août et septembre 2022. À la suite des discussions tenues le 22 juillet et dans le cadre d'une nouvelle question subsidiaire relative aux rédacteurs, les rédacteurs et co-rédacteurs des résolutions du Conseil, des déclarations de la présidence et des déclarations à la presse en septembre et octobre 2022 ont partagé leurs observations sur les bonnes pratiques et les défis rencontrés au cours du processus de négociation et de rédaction. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Groupe se sont félicités de l'occasion qui leur était donnée de réfléchir à la manière dont s'organisait la rédaction des textes,

⁷ Albanie, Brésil, Émirats arabes unis, États-Unis, Fédération de Russie, France, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

plusieurs d'entre eux se félicitant de l'approche transparente et inclusive adoptée par les récents rédacteurs, notamment en ce qui concerne les consultations avec les États Membres touchés, ainsi qu'avec les membres africains du Conseil sur les questions à l'ordre du jour concernant l'Afrique. Certaines délégations ont demandé aux rédacteurs de veiller à ce que les membres du Conseil disposent de suffisamment de temps pour examiner les projets de documents finaux et de faire davantage d'efforts pour maintenir l'unité et parvenir à un consensus lors des négociations.

15. La Division des affaires du Conseil de sécurité a fait un exposé aux délégués au sujet des ressources qui étaient consultables sur le site Web du Conseil et qui pourraient servir d'outils pour le suivi de la mise en œuvre des dispositions de la note 507 et des notes ultérieures de la présidence⁸. Les membres du Groupe ont étudié une proposition visant à faciliter l'accès aux documents confidentiels avant l'obtention du statut de membre au Conseil, ils ont évoqué l'importance d'une passation de pouvoirs entre les présidences sortantes et entrantes des organes subsidiaires ainsi que des groupes d'experts informels et examiné les moyens de rendre les déclarations à la presse du Conseil plus aisément accessibles en faisant en sorte que le texte puisse en être consulté à partir d'une recherche sur le site Web du Conseil de sécurité.

16. Le 22 décembre 2022, le Groupe de travail informel a entendu des exposés du Gabon, du Ghana et de l'Inde sur leurs présidences respectives en octobre, novembre et décembre 2022. Le Groupe a également discuté des commentaires concernant le projet de rapport, et il a été convenu de faire circuler ce projet de rapport pour révision et observations immédiatement après la réunion, avant une procédure d'approbation tacite de 48 heures au terme de laquelle il serait approuvé et publié. Les membres du Groupe ont étudié la question de l'accès à la documentation, en particulier aux lettres soumises en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies ainsi qu'à d'autres documents sur le site Web du Conseil de sécurité dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Les membres du Groupe ont également discuté de la proposition tendant à ce que la liste des orateurs et des oratrices soit distribuée avant les débats publics, sans préjudice de la pratique du Conseil et du Règlement intérieur provisoire.

IV. Appui administratif et technique du Secrétariat

17. La Division des affaires du Conseil de sécurité a fourni un appui d'ordre administratif et technique à la présidence et aux membres du Groupe de travail informel. À la demande du Président, la Division des affaires du Conseil de sécurité a préparé des documents d'information internes détaillés afin de familiariser les membres du Groupe de travail informel avec les pratiques du Conseil en vigueur sur les questions à l'étude.

18. La Division a collaboré avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l'informatique et des communications du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour faciliter la tenue de réunions en présentiel.

V. Conclusion

19. Au cours de la période considérée et pour la première fois de son histoire, le Groupe de travail informel a adopté un programme de travail annuel (voir annexe 1).

⁸ Voir <https://www.un.org/securitycouncil/content/repertoire/research-tools>.

Dans le cadre de son programme de travail, le Groupe a développé ses activités pour s'acquitter de son mandat, guidé par les principes d'ouverture, d'inclusion et de concertations constructives, avec l'objectif collectif clair d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

20. Malgré le retard pris dans le démarrage des travaux du Groupe de travail informel, le Président a fait tout son possible pour tenir des réunions à une fréquence de 6 à 8 semaines et pour inscrire à son ordre du jour des questions préoccupantes et importantes pour le bon fonctionnement du Conseil de sécurité.

21. En conclusion des nombreuses discussions qui ont lieu au cours de l'année sur la mise en œuvre des dispositions de la note 507 et en s'appuyant sur les travaux des précédentes présidences du Groupe de travail informel, le présent rapport comprend, également pour la première fois, une série d'indicateurs sélectionnés (voir l'annexe 2) dans le but de renforcer la sensibilisation et d'améliorer l'application des méthodes de travail du Conseil de sécurité qui sont en vigueur, un objectif premier du Président du Groupe de travail informel pendant la période à l'examen.

Annexe I

Programme de travail du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure en 2022

I. Objectifs

Le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a l'intention de poursuivre les travaux entrepris sous les présidences précédentes et d'examiner une série de questions relatives aux méthodes de travail du Conseil, en vue de renforcer la mise en œuvre des dispositions de la note du 30 août 2017 du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote [S/2017/507](#) (« la note 507 ») et des notes ultérieures de la présidence, et d'améliorer encore la transparence, l'efficacité et l'efficacéité du Conseil, y compris la continuité des travaux du Conseil dans des circonstances extraordinaires.

II. Activités programmées

A. Débat public annuel sur les méthodes de travail (juin 2022)

Sous la présidence de l'Albanie en juin 2022, la présidence a l'intention de tenir un débat public sur les méthodes de travail du Conseil au titre de la question « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote [S/2017/507](#) ». Une note de cadrage sera diffusée pour guider les débats. Conformément à la pratique antérieure, le Président résumera les déclarations et les positions des États Membres au cours du débat public dans une lettre diffusée en sa qualité de représentant de son pays.

B. Retraite (troisième trimestre de 2022)

En raison des événements survenus au Conseil au cours des mois de février et mars, la retraite du Groupe de travail informel à Tirana, en Albanie, qui était initialement prévue pour février 2022, a dû être reportée. Le Président a l'intention de tenir cette retraite au troisième trimestre de 2022. Tous les membres du Conseil au niveau de coordonnateur ou coordonnatrice seront invités et pourront se faire accompagner d'une représentante ou d'un représentant chaque. Seront également invités quelques universitaires qui auront été sélectionnés et des représentants de la Division des affaires du Conseil de sécurité. L'objectif de cette retraite sera de faire le point sur les travaux du Groupe de travail informel pendant les six premiers mois, ainsi que sur la discussion tenue lors du débat public annuel. En outre, elle servira également l'objectif initial a) d'échanger des idées, des positions et des réflexions sur l'avancement des méthodes de travail du Conseil, et b) d'identifier les tendances positives et les pratiques fructueuses et d'explorer les domaines dans lesquels des progrès sont toujours possibles en ce qui concerne la procédure et la pratique. Une note de cadrage révisée sera distribuée.

C. Réunions du Groupe de travail informel

La présidence a l'intention de tenir régulièrement des réunions, à une fréquence approximative de 6 à 7 semaines, aux dates suivantes : 18 mars, 6 mai, juillet (date exacte à confirmer), 30 septembre et 18 novembre, ainsi qu'une réunion extraordinaire le 16 décembre 2022 pour examiner et finaliser le rapport annuel. Les

dates peuvent changer en fonction des modifications du programme de travail mensuel du Conseil de sécurité adopté au début de chaque mois. Il est notamment proposé d'examiner les questions suivantes, sans s'y limiter :

- Renforcer l'application de la note 507 et souligner le rôle de la présidence en application de la note 507 et le rôle de la présidence et des coordonnatrices et coordonnateurs politiques en application des notes du Président du 12 juillet 2021 (S/2021/646 et S/2021/647).
- Envisager des mesures supplémentaires pour maintenir l'état de préparation du Conseil dans des circonstances extraordinaires afin de garantir qu'il puisse fonctionner de manière continue conformément à l'article 28 de la Charte des Nations Unies, comme suite à la note du président du 22 décembre 2021 (S/2021/1074).
- Intégration des questions de genre dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité comme suite à la note de la Présidente du 27 décembre 2019 (S/2019/996).
- En plus de ce qui précède, le Président s'appuiera sur le travail des présidences précédentes en vue d'améliorer le mécanisme de sélection des présidents et vice-présidents des organes subsidiaires, d'éviter les blocages et d'assurer le bon fonctionnement du Conseil dans son ensemble. Le Président compte maintenir la question de la consultation et de la coopération au sein du Conseil au premier plan de l'ordre du jour du Groupe de travail informel en vue d'assurer une participation de l'ensemble du Conseil au processus d'élaboration des documents finaux et de renforcer la transparence du Conseil par le biais d'éléments de presse. Enfin, le Président explorera avec les membres du Groupe de travail informel les mécanismes envisageables pour améliorer et renforcer la coopération avec les autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de consolidation de la paix, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales.

III. Résultats attendus

Le Président compte publier un rapport annuel à la fin de l'année. Le rapport annuel fera état des activités du Groupe de travail informel au cours de l'année, résumera les principales discussions du Groupe de travail informel en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions de la note 507 ainsi que des notes ultérieures et fera le point des innovations ou de toute amélioration apportée aux méthodes de travail du Conseil au cours de l'année. Le rapport annuel comprendra en annexe une liste de toutes les notes de la présidence du Conseil de sécurité concernant les méthodes de travail du Conseil qui ont été publiées depuis 2017, y compris celles publiées en 2022.

Annexe II

Indicateurs choisis concernant la mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité du 30 août 2017 (S/2017/507) et des notes ultérieures concernant les méthodes de travail du Conseil

<i>Sujet</i>	<i>Description de l'indicateur</i>	<i>Documents de référence</i>	<i>Moyenne des 5 dernières années (2017-2021)</i>	<i>Totaux pour 2022</i>	<i>Tendance (variation en pourcentage)</i>
Efficiencia					
Réunions du Groupe de travail informel	Nombre de séances publiques et privées par an (y compris les visioconférences publiques et privées) ^a	Note du Président du Conseil de sécurité du 30 août 2017 (S/2017/507) (ci-après « la note 507 »), par. 3.	266,8	292	+ 9 %
Gestion du temps	Nombre de consultations plénières par an (y compris les visioconférences privées) ^b	S/2017/507, annexe, par. 21	135,4	127	-6 %
	Nombre d'heures consacrées à des séances, à des consultations informelles, à des dialogues interactifs informels et à des visioconférences, par an (y compris les visioconférences publiques et privées)	S/2017/507, annexe, par. 22 S/2017/507, annexe, par. 41 S/2017/507, annexe, par. 56	618,9	651,5	+5 %
Dialogue avec les États qui ne sont pas membres du Conseil	Nombre de dialogues interactifs informels, par an	S/2017/507, annexe, par. 99	6,8	5	-26 %
	Nombre de réunions organisées selon la formule Arria, par an	S/2017/507, annexe, par. 98 et 99	22,8	21	-8 %
	Nombre de représentants d'organisations régionales invités à participer aux réunions en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, par an	S/2017/507, annexe, par. 96	55,8	70	+ 25 %
	Nombre de représentants autres que des représentants de l'Organisation des Nations Unies et d'organisations régionales ou internationales invités à participer aux réunions en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, par an	S/2017/507, annexe, par. 21	55,2	89	+ 61 %
Efficacité					
Documents finaux	Nombre de documents finaux, par an (y compris les résolutions, les déclarations de la présidence, les déclarations à la presse)	S/2017/507, annexe, par. 21 a) et b)	141,2	129	-9 %
	Nombre d'heures consacrées à des séances, des consultations informelles, des dialogues interactifs informels et des visioconférences, par an (y compris les visioconférences publiques et privées)	S/2017/507, annexe, par. 21 a) et b)	4,4	5,8	+ 31 %
Missions du Conseil de sécurité	Nombre de missions du Conseil de sécurité, par an	S/2017/507, annexe, par. 119, et S/2019/990	2,8	–	-100 %

<i>Sujet</i>	<i>Description de l'indicateur</i>	<i>Documents de référence</i>	<i>Moyenne des 5 dernières années (2017- 2021)</i>	<i>Totaux pour 2022</i>	<i>Tendance (variation en pourcentage)</i>
Transparence					
Rapport annuel	Nombre de récapitulatifs mensuels, par an	S/2017/507 , annexe, par. 136	8	5	-38 %
Programme de travail	Nombre de séances récapitulatives, par an	S/2017/507 , annexe, par. 7 S/2019/994	10,2	10	-2 %

^a En 2020 et 2021, les visioconférences publiques ou privées n'étaient pas considérées comme des séances officielles du Conseil. Sont incluses dans ce chiffre les visioconférences privées qui ont eu lieu en 2020 et 2021 et qui étaient analogues à des séances privées.

^b En 2020 et 2021, alors que les visioconférences n'étaient pas considérées comme des séances officielles du Conseil, étaient incluses dans ce chiffre les visioconférences privées qui avaient eu lieu en 2020 et 2021, et qui étaient analogues à des consultations.

Annexe III

Liste des notes publiées depuis 2017 par la présidence du Conseil de sécurité sur les méthodes de travail du Conseil

1. Note du Président du Conseil de sécurité en date du 30 août 2017 ([S/2017/507](#)).
 2. Note de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 27 décembre 2019 ([S/2019/990](#))
 3. Note de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 27 décembre 2019 ([S/2019/991](#))
 4. Note de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 27 décembre 2019 ([S/2019/992](#))
 5. Note de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 27 décembre 2019 ([S/2019/993](#))
 6. Note de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 27 décembre 2019 ([S/2019/994](#))
 7. Note de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 27 décembre 2019 ([S/2019/995](#))
 8. Note de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 27 décembre 2019 ([S/2019/996](#))
 9. Note de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 27 décembre 2019 ([S/2019/997](#))
 10. Note du Président du Conseil de sécurité en date du 12 juillet 2021 ([S/2021/645](#))
 11. Note du Président du Conseil de sécurité en date du 12 juillet 2021 ([S/2021/646](#))
 12. Note du Président du Conseil de sécurité en date du 12 juillet 2021 ([S/2021/647](#))
 13. Note du Président du Conseil de sécurité en date du 12 juillet 2021 ([S/2021/648](#))
 14. Note du Président du Conseil de sécurité en date du 22 décembre 2021 ([S/2021/1074](#))
-